

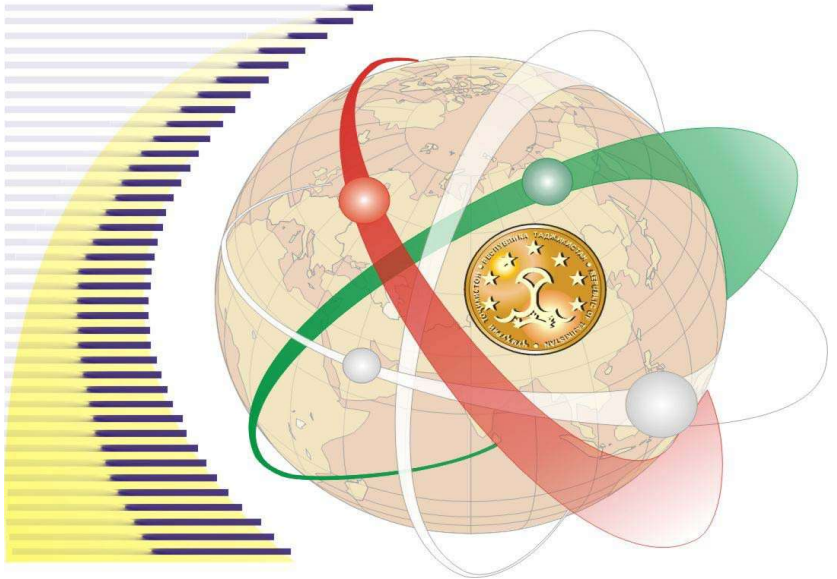


La revue scientifique
**Les Cahiers
du CBRST**

La science au service de la société

DOSSIERS

Société
Environnement
Développement



03 BP 1665Tél (229) 21 32 12 63 2132 09 77

Fax : (229) 21 32 36 71

Mail : cahiersducbrst@yahoo.fr ;

cahiersducbrst@gmail.com

Site Web: <http://www.cbrst-benin.org>



CAHIERS DU CBRST

Lettres, Sciences Humaines et Sociales

N° 15, 1^{er} semestre 2019 ; ISSN : 1840-703X, Cotonou (Bénin)

Dépôt légal n° 11536 du 19/08/2019 3^{ème} trimestre 2019

Bibliothèque Nationale du Bénin

Directeur de Publication : Professeur Marc T.T. KPODEKON (*Directeur Général du CBRST*)

Rédacteur en Chef : Thierry AZONHE

Conseiller Scientifique : Apollinaire

Guy MENSAH (*Directeur de Recherche*)

Comité scientifique

Pr. DARBOUX Raphael (Bénin)

Pr. BIGOT André (Bénin)

Pr. AKPONA Simon (Bénin)

Pr. LALEYE Anatole (Bénin)

Pr. HOUNNOU Gervais (Bénin)

Pr. HOUNGBE Fabien (Bénin)

Pr. GLIDJA Judith

Pr. KOUMAKPAYI Taofiki (Bénin)

Pr. SAMBA KIMBATA Joseph (Congo B)

Pr. GBEASSOR Messanvi (Togo)

Pr. MASSOUBODJI Achille (Bénin)

Pr. AFOUDA Abel (Bénin)

Pr. ZOUNGRANA Pierre Tanga (Burkina)

Pr. ATTANASO Odile (Bénin)

Pr. JOSSE Roger (Bénin)

Pr. LALEYE Anatole (Bénin)

Pr. Pr. VISSIN Expédit (Bénin)

Pr. AGBOSSOU K. Euloge (Bénin)

Pr. SOCLO Henri (Bénin)

Pr. AMOUZOUVI Dodji H. (Bénin)

Pr FAYOMI Benjamin (Bénin)

Pr. MAKOUTODE Michel (Bénin)

Pr. TCHITCHI Toussaint Y. (Bénin)

Pr. OYEDE Marc (Bénin)

Pr. ALINSATO Alastaire (Bénin)

Pr CLEDJO Placide (Bénin)

Pr. DOMINGO Etienne (Bénin)

Pr. HOUNDENOU Constant (Bénin)

Pr. MENSAH Guy Apollinaire

Pr. TOSSA Joel (Bénin)

Pr. SINSIN Brice (Bénin)

Pr. GBENOU Joachim (Bénin)

Pr. AZONHE Thierry (Bénin)

Pr. TCHAMIE Tiou (Togo)

Pr. GBAGUIDI Fernand (Bénin)

Pr. ANIGNIKIN Sylvain (Bénin)

Pr. AHANHANZO Corneille (Bénin)

Pr. HONTONFINDE Félix (Bénin)

Pr. IGUE Charlemagne (Bénin)

Pr. HOUNKOU Emmanuel (Bénin)

COMITE DE LECTURE : Prof NOUHOUE Albert; Prof AGBOSSOU K. Euloge ; Pr AVLESSI Félicien ; Prof CLEDJO Placide; Prof da CRUZ Maxime ; Prof DIMON Biaou Fidèle ; Prof DOMINGO Etienne ; Prof EDAAH Daniel ; Prof KOUNOUHEWA Basile ; Prof MENSAH G. A. ; Prof TOSSOU Okri Pascal ; Prof YAYI Eléonore ; Dr TENTE Brice; Dr YABI Ibourahima ; Dr. Zacharie SOHOU ; Pr. LALEYE Anatole ; Pr. OUMOROU Madjidou ; Prof BOKO Gabriel; Prof MONGBO Roch ; Prof. SOCLO Henri ; Dr ALAMOU Eric ; Dr AZANDO E. V. ; Dr DOUGNON Victorien ; Dr FOURN Elisabeth; Prof GBAGUIDI Fernand;; Dr GBANGBOCHÉ A. B. ; Prof GLELE KAKAÏ Romain ; Prof TCHIBOZO Eric; Pr HONTONFINDE Félix ; Pr HOUNHOUGAN Joseph ; Pr KPROVISSI Salomé ; Pr OYEDE Marc ; Pr. Ag. FOLLIGAN Bénédiction ; Pr. Ag. YAO-GNANGOURA Victor ; Pr. AKPONA Simon ; Pr. ALLABI Aurel ; Pr. BIGOT André ; Pr. CHIKOU Antoine ; Pr. DARBOUX Raphael ; Pr. Fulgence AFOUDA; Pr. GBAGUIDI Fernand ; Pr. HOUNGBE Fabien ; Pr. HOUNNOU Gervais ; Prof. Ag. MOUMOUNI Hassane ; Prof AHOHOUNKPANZON Michel; Prof AINA Martin ; Prof ALLABI Aurel; Dr HOUNGNIHIN Roch ; Dr GUENDEHOU Sabin ; Dr JOHNSON Christian; Dr KPOHOU Ferdinand; Dr GNIMADI Clément, Dr SOHOU Zacharie; Dr GBEWETOUN C. Louis; Dr AGBOKOUNOU Aristide, Dr DEGBEY Georges; Dr VIGNINOU Toussaint; Dr GIBIGAYE Mohamed; Dr YABI Fidèle; Dr OREKAN Vincent; Dr GBAGUIDI Arnauld; Dr TOKO Ismaël; Dr VISSOH Sylvain; Dr HEDIBLE Sidonie, SOSSOU K. Benoît.

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.

**SOMMAIRE**

1. L'héritage Camusien dans *condamnē avec souci* de CAL AVONO.....1
Dilone Ograbakou ABAGO
2. Analyse des erreurs en production écrite des apprenants de la classe de 4^{ème} au complexe scolaire "le regard" d'Abomey-Calavi.....23
Judicaël Ayéchoro AFFO
3. La désignation, une violence non violente dans la nouvelle *l'utile, l'agréable et l'accessoire* de Bernadette DAO.....37
Amba Victorine DRABO
4. Droit d'accès des femmes aux terres rurales au Bénin, une exigence d'égalité et d'équité pour leur autonomisation.....49
Woussa Louis KOCOUCOUBEWETOUN
5. Décentralisation et accès à l'eau potable dans les villages de la commune de Fada N'Gourma : enjeux et perspectives.....64
Dramane DAHANI
6. La politique agricole du Président Felix Houphouët-Boigny dans le nord de la Côte d'Ivoire 1960-1993.....82
Mohamed KEITA
7. Sport et cohésion sociale à Porto-Novo de 1990- 2016: du maintien de la santé à la création d'emploi.....98
Beaugard K. KOUKPAKI
8. Production et commercialisation d'eau potable en Côte d'Ivoire par l'E.E.C.I et la régie des eaux de 1937 à 1974.....119
KOUAKOU BA Koffi Valentin
9. La main-d'oeuvre portuaire et maritime en Côte d'Ivoire coloniale : 1893-1960.....135
Ladji KAMATÉ, Hervé Zébro DJÉRE



10. Pratiquer ou enseigner l'oral : les enjeux d'une séquence d'expression orale dans un contexte de grand groupe.....154
Oumar LINGANI
11. Dévitalisation de la gouvernance au sein de l'union régionale des producteurs de palmier à huile à Sakété.....176
Prosper F. LOKONON
12. Gestion des déchets ménagers et sante des populations dans la ville de Dabakala.....197
BAKARY Nambahigué Mathieu
13. Constructions entrepreneuriales chez les jeunes : une analyse des processus entrepreneuriaux chez les jeunes sous-scolarisés de la ville de Nkongsamba-Cameroun.....217
Valentin NGOUYAMSA ; Claudin Karim NANA
14. Les structures sociopolitiques dans le *kutãmmããku* avant la conquête coloniale.....239
N'Dah N'DATI
15. L'humoriste (*Manahen*) dans l'histoire du Danhomè (XVIII^e-XIX^e s)255
Arthur VIDO
16. Education physique et sportive au Cameroun: entre réalités locales et mutation socioculturelle et professionnelle de 1980 à nos jours.....271
Jean Pierre YANO YANO, Frank Michael MBIDA NANA
17. Recours aux matériaux religieux traditionnels dans la mise en œuvre des activités des cybercriminels : logiques des acteurs dans la commune d'Abomey-Calavi (Benin).....296
Rodrigue Sédjrofidé MONTCHO, Eustache M. GANDJI, Hermann Léopold HOUËSSOU
18. Les commissions électorales en Afrique de l'Ouest francophone : atout ou handicap ?.....336
SERI JEAN-JACQUES



19. Resistance to Slavery in Ayi Kwei Armah's Two Thousand
Seasons and The Healers.....354
AGUESSY Yélian Constant I & SIDI CHABI Moussa
20. L'Afrique antique : l'illustre chrétienne.....388
GAUTHO MYRIAM



L'HUMORISTE (MANAHEN) DANS L'HISTOIRE DU DANHOMÈ (XVIII^e-XIX^e s)

Arthur VIDO

Département d'Histoire et d'Archéologie

Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

vido_arthur@yahoo.fr

RESUME

Le Danhomè a bénéficié, depuis plusieurs décennies, de l'attention de bon nombre de chercheurs, qu'ils soient historiens, sociologues, ethnologues, anthropologues, linguistes, etc. Nationaux ou étrangers, ils ont laissé plusieurs parutions qu'on peut retrouver sur le marché des livres. Ces écrits, pourtant riches en données historiques, ont manqué de s'intéresser à certaines pratiques ayant existé dans le royaume. C'est un vide que nous nous proposons de combler à travers cet article qui traite de la place de l'humoriste du roi (Manahen) dans la société fon de la période précoloniale. La consultation de certains documents écrits et le recours aux sources orales nous révèlent les origines de ce personnage et de sa fonction institutionnalisée, la pratique de l'art et le rôle non moins important que joue l'humoriste au sein du royaume, aux côtés du roi.

Mots-clés : *Manahen, art humoristique, histoire, Danhomè.*

ABSTRACT

For many decades, Danhomè has received the attention of many researchers, be they historians, sociologists, ethnologists, anthropologists, linguists, etc. National and foreign, they have left several publications that can be found on the book market. These writings, yet rich in historical data, have failed to focus on certain practices that have existed in the Kingdom. This is a void that we propose to fill through this article which deals with the place of the humorist of King (Manahen) in the fon society of the precolonial period.

The consultation of certain written documents and the recourse to the oral tradition reveal to us the origins of this character and his institutionalized



function, the practice of art and no less important role that the comedian plays in the Kingdom, alongside of the King.

Key-words : *Manahen, humorous art, history, Danhomè.*

INTRODUCTION

Le Danhomè fait partie des entités socio-politiques les plus importantes de l'Afrique noire précoloniale. Il a bénéficié de l'attention de plusieurs chercheurs qui lui ont consacré maintes publications. La lecture de ces innombrables parutions pourrait laisser penser que tout a été dit sur ce royaume. Cependant, la consultation de certains documents écrits et le recours aux sources orales révèlent que des pans non moins importants du passé des Fon¹ ne sont pas suffisamment éclairés. Ainsi, si l'organisation et le déroulement des fêtes des coutumes sont bien connus, il n'en est pas forcément de même pour certains détails de ces fêtes. Le *Manahen*, par exemple, faisait partie intégrante du protocole de ces festivités annuelles. D'après les informations fournies par Bâ Bachalou Nondichao², ce terme provient de *Mana* (on ne peut pas) et *Hen* (garder, tenir). En somme, il désigne ce qui est comique et pour lequel on ne peut se garder de rire³.

Au XVIII^e siècle au plus tard, sinon bien avant, cet humoriste, présent à la cour royale d'Agbomè, égayait le souverain par son art qui était d'ailleurs institutionnalisé. Mais qui était le *Manahen* et quelle était son origine ? Comment pratiquait-il son art ? Pouvait-il en vivre ? Quel rôle a-t-il joué dans le domaine de la diplomatie ? Telles sont les différentes interrogations auxquelles cette étude se propose d'apporter des éléments de réponse.

1. ORIGINE ET PRESENCE DU MANAHEN A LA COUR ROYALE D'AGBOMÈ

Comme l'indique son nom, le *Manahen* est chargé de faire rire ceux qui le sollicitent. C'est un art humoristique qui s'est développé dans le royaume

¹ Pour des clarifications sur l'ethnonyme Fon, lire avec intérêt Félix Iroko (1991 : 4).

² Entretien téléphonique réalisé le 5 novembre 2018.

³ Selon une autre version transmise par notre collègue et ami Dieudonné Awo (communication personnelle du 16 juillet 2019), le mot proviendrait des vocables *Mana* ou *Manou* (qui signifie "n'a pas bu") et *Hen* ou *Ahan* (qui veut dire "boisson"). Donc *Manahen* ou *Manou-Ahan* désignerait celui qui agit comme un ivrogne.



du Danhomè. À quand remonte-t-il ? Les données divergent sur son origine. En effet, suivant les informations recueillies auprès de Bâ Bachalou Nondichao⁴, cette fonction fut créée par Houégbadja⁵ (1645-1685) afin de se divertir lors des cérémonies de fin d'année, comme le *Houétanou*⁶. Ces propos sont partagés par Désiré Glèlè Agbidinoukoun⁷ pour qui la création de la fonction du *Manahen* remonte au temps du fondateur du royaume. Cependant, de nos lectures, il ressort que la fonction du *Manahen* est postérieure au règne de Houégbadja⁸. D'après les observations faites par Guillaume Snelgrave (1735 : 45-46), il existait à la cour royale d'Agaja (1711-1740) deux « Goinfres ou Drôles » dont le métier était « uniquement de divertir le roi ». Félix Iroko (2000 : 56) rapporte que le roi Agaja avait également un humoriste bossu. Quant aux informations contenues dans le roman historique de Paul Hazoumé⁹ (1938 : 141) intitulé *Dogucimi*, la présence d'un *Manahen* était constatée dans le palais de Tégbessou (1740-1774). En effet au cours d'une manifestation, celui-ci avait réussi à arracher un sourire au roi qui était visiblement de mauvaise humeur ce jour-là¹⁰.

Dans l'ensemble, on retient que des doutes subsistent encore sur l'origine exacte de la fonction de *Manahen*. En considérant la version soutenue par Bachalou Nondichao et Désiré Glèlè Agbidinoukoun, la création de la fonction pourrait remonter au XVII^e siècle. Par contre, en prenant en compte les propos de Guillaume Snelgrave, Félix Iroko et Paul Hazoumé, il est alors possible de la situer au XVIII^e siècle. Des recherches ultérieures nous permettront certainement de résoudre définitivement le problème.

⁴ Entretien réalisé le 8 novembre 2017 au musée historique d'Abomey.

⁵ Pour des détails sur ce souverain, lire Agossou Arthur Vido et Jules Logossou (2018).

⁶ Le *Houétanou*, culte dynastique, est organisé de juin à septembre de chaque année à la mémoire et en honneur des ancêtres. Il s'agit d'un culte des morts que chaque Danhomènou (sujet du Danhomè) rend à ses aïeux. Sur le plan territorial, les souverains en ont fait une affaire d'État. Ce culte comprend des sacrifices et fêtes populaires accompagnés de grandes manifestations. C'est le roi en personne qui préside ces cérémonies et procède aux libations (Ahanhanzo-Glèlè, 1974 : 80). Lire également Coquery-Vidrovitch (1964 : 696-716) et Campion-Vincent (1967 : 27-58).

⁷ Entretien réalisé le 8 novembre 2017 à Abomey, Doguèmé.

⁸ Il est aisé de constater que plusieurs détenteurs des sources orales à Abomey, ne sachant pas ou n'ayant plus souvenir de l'auteur de tel ou tel acte, l'attribuent automatiquement au roi Houégbadja. Pour eux, c'est une échappatoire qui peut malheureusement entraîner le chercheur, peu attentionné, dans de graves erreurs d'appréciation des faits.

⁹ Pour des détails sur cet écrivain, lire Agossou Arthur Vido et Constant Azogbonon (2018).

¹⁰ Ce jour-là, le roi Tégbessou était affecté par deux grands malheurs qui avaient affligé le Danhomè : la pluie de feu qui consuma Agbomé et l'éboulement qui ensevelit plus de 200 personnes à la source Dido.



Mais en attendant une réponse plausible, nous considérerons le siècle le plus récent, c'est-à-dire le XVIII^e siècle, comme la période au cours de laquelle la fonction de *Manahen* a été visiblement instituée.

Depuis sa création, le *Manahen* a toujours existé au Danhomè. En effet, sa présence a été notée par plusieurs voyageurs européens durant leur séjour à Agbomè. Au cours d'une visite qu'accorda le roi Tégbessou à Robert Norris (1790 : 120), ce dernier fit observer la présence d'un *Manahen* : « Un *arlequin*¹¹ vint divertir le roi par sa danse bizarre, à laquelle il mêle de temps en temps des coups de mousqueton. » Relatant la brillante prestation de Mèlo, *Manahen* de Guézo, au cours des cérémonies de fiançailles de Houétouja, la fille aînée du roi, Paul Hazoumé (*op. cit.* : 140) décrit l'humoriste comme étant : « un nain¹² de deux coudées à peine. » De cette description, on peut déterminer la taille de ce *Manahen*. La coudée est une ancienne mesure de longueur d'à peine cinquante centimètres. Si une coudée fait cinquante centimètres et si Mèlo en mesurait deux coudées, il aura alors cent centimètres, soit environ un mètre de taille. Mais il est utile de retenir que les humoristes n'étaient pas toujours des nains. En effet, d'après les observations faites par Edouard Chaudoin (1891 : 202) à la fin du XIX^e siècle, le *Manahen* de Gbèhanzin¹³ (1889-1894) était de grande taille. Nommé Gomflé ou plus exactement Gounflé, il est : « d'une taille très élevée, sa figure est comique et très mobile, avec deux petits yeux au regard sournois. » Christelle Atchamou (2017 : 140, 194) précise que l'ancêtre de la collectivité est du lignage Ayino et du groupe socioculturel Guédévi. Le roi Guézo (1818-1858) l'installe à Dota (quartier Hountondji) et le nomme *gbonugan*, chargé entre autres de la construction des murailles du palais royal.

De quel sexe étaient les *Manahen* ? Suivant les informations ci-dessus exploitées, ceux que connut le Danhomè furent pour l'essentiel des hommes. Mais d'après Bachalou Nondichao¹⁴, Agaja aurait eu une comédienne dont nous ignorons le nom. Après le décès de son père,

¹¹ C'est nous qui soulignons.

¹² D'après Antoine Pruneau de Pommegorge (1789 : 171-172), directeur du fort français de Gléhoué, de 1763 à 1764, plus d'une trentaine de nains jouaient un rôle important dans l'accueil réservé par le roi Tégbessou aux voyageurs européens qui visitaient Agbomè.

¹³ Bèhanzin.

¹⁴ Entretien du 8 novembre 2017.



Manahen du roi, elle l'aurait remplacé au palais. La documentation écrite atteste que des femmes ont servi comme humoristes au XIX^e siècle. En 1851, au cours de la fête organisée par Guézo en l'honneur du lieutenant de vaisseau Auguste Bouët (cité par Nardin, 1967 : 111-112), il y eut des comédiennes qui chantèrent les louanges du roi et égayèrent les spectateurs. Vêtues de longues pailles formant de singuliers pantalons depuis la ceinture jusqu'au bas des jambes, elles portèrent autour d'un serre-tête jaune des clochettes qu'elles remuèrent continuellement. Très agiles et habiles, ces femmes étaient armées d'un fusil de gros calibre attaché à une longue queue de cheval qu'elles faisaient tourner rapidement. Dans l'euphorie, elles lançaient leurs fusils en l'air et les rattrapaient en faisant de grands bonds. Selon l'invité français, le niveau de la prestation des comédiennes était de loin supérieur à celui qu'offraient les comédiens présents ce jour-là. La fonction de *Manahen* est héréditaire. Elle se transmet généralement de père en fils.

Les points de vue divergent sur la famille à laquelle appartiennent les comédiens. Pour Bâ Bachalou Nondichao, les *Manahen* appartiennent essentiellement à la famille Alotchékpa alors que pour Alexandre Adouklla¹⁵, ils proviennent plutôt de la famille Babadjihou. Mais, que retient l'histoire sur l'installation de ces deux grandes familles à Agbomè ? Suivant les résultats des travaux réalisés par Christelle Atchamou (*op. cit* : 112, 126, 129) sur l'installation dans la capitale du Danhomè des lignages alliés au pouvoir des Agasuvi, de Houégbadja à Gbèhanzin, il ressort que l'ancêtre de la famille Babadjihou, un Yoruba, a été installé à Aligbojito (quartier Hountondji) par le roi Guézo. Quant à l'ancêtre de la famille Alotchékpa, il a été installé à Huenucon (Djègbé) par le roi Glèlè (1858-1889). Originaire d'Asante, il est du lignage Ahantun-Dakpanu et du groupe socioculturel Ouémènou.

De ce qui précède, il est alors bien difficile de dire que les familles citées par nos informateurs sont les premières à avoir fourni des humoristes à la cour royale du Danhomè. N'étant pas encore installés à la capitale au XVIII^e siècle, voire avant la première décennie du XIX^e siècle, les ancêtres de ces collectivités n'ont certainement pas servi comme *Manahen* à la cour de Tégbessou, de Kpengla (1774-1789), d'Agonglo (1789-1797) et

¹⁵ Entretien réalisé le 8 novembre 2017 au musée historique d'Abomey.



d'Adandozan (1797-1818). Ceci étant, c'est au sein des nombreuses familles installées par les souverains cités que nous pourrions identifier celle (s) qui a/ont donné au Danhomè les premiers humoristes. Par ailleurs, les humoristes pouvaient provenir de localités plus ou moins éloignées du Danhomè comme c'était le cas du *Manahen* bossu d'Agaja ; ce dernier était un mahi prince de Gbowèlè qui, trouvé errant à Kpauignan, avait été pris et vendu au monarque fon (Houénou, 1988 : 87 ; Iroko, 2000 : 56).

Dans l'ensemble, les *Manahen* étaient importants à Agbomè car il était indispensable pour le roi de faire une pause dans ses activités quotidiennes de gestion de la cité. La distraction était nécessaire à la cour royale, comme dans la vie de tout homme. Et pour ce faire le recours au *Manahen* était utile.

Créé au plus tard au XVIII^e siècle, le *Manahen* faisait usage de plusieurs techniques afin de jouer ou de pratiquer son art dans le royaume du Danhomè.

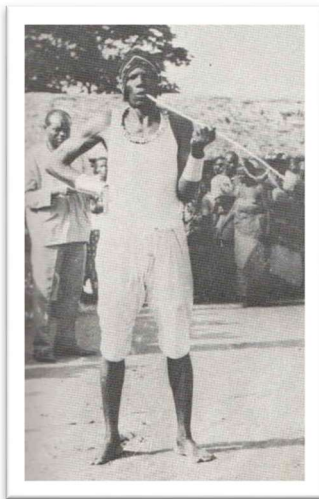
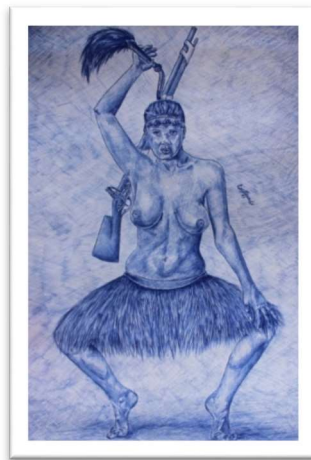


Photo n° 1 : Le *Manahen*.

Source : Ahanhanzo-Glèlè (1974 : 188).



Portrait n° 1 : Une comédienne (d'après Auguste Bouët, 1851).

Source : Portrait réalisé par Cyr-Raoul Sehou-Houindo, 2019.



2. LE *MANAHEN* ET LA FLEXIBILITE DES REGLES AU DANHOMÈ

La fonction principale du *Manahen* est de divertir. C'est un art qu'il développe et qui lui permet de faire rire son auditoire. Au Danhomè, les rois firent recours à cette fonction qu'ils créèrent afin d'agrémenter les manifestations publiques comme les fêtes des coutumes ou *Houétanou*. L'arrivée sur scène de l'humoriste était annoncée par le son d'un tam-tam dont nous ignorons le nom. À travers des chansons, des danses et des propos, le *Manahen* divertissait le roi, les Danhomènou et les Européens venus prendre part aux fêtes annuelles. D'après Adolphe Houénou (*op. cit* : 87) et Félix Iroko (2000 : 56), Agaja se plaisait souvent à danser au rythme du tam-tam *ado*, tenant son comédien bossu d'une main pour distraire sa cour.

Le *Manahen* avait le droit de tenir toutes sortes de propos à l'endroit du roi ou de n'importe quel dignitaire du royaume. Si des propos inconvenants à l'endroit du roi, de sa famille ou d'un haut dignitaire pouvaient généralement coûter la vie à son auteur, ils étaient cependant tolérés au *Manahen*, quand ils entraient dans le cadre de l'art humoristique. Au cours de ses prestations, il pouvait apprécier ouvertement la beauté des épouses royales. Ces dernières dont la beauté était également remarquée par les Européens, ne sauraient être regardées ni appréciées par un tiers, compte tenu de leur caractère éminemment sacré. Des actes normalement répréhensibles étaient excusables chez le comédien du roi. Cette « dérogation aux lois royales » ne s'arrêtait pas là car le *Manahen* pouvait même imiter la voix et la démarche du roi¹⁶. Par ailleurs, Bachalou Nondichao¹⁷ nous renseigne que le *Manahen* pouvait s'habiller comme le monarque. Il usait de toutes ces stratégies afin de bien pratiquer son art. D'après les résultats des travaux réalisés par Didier Houénoué et Hyppolite Togo (2017 : 141-142), le comédien :

était invité pour amuser le roi ainsi que la foule. Seul sur la scène, il s'appliquait à faire rire toute l'assemblée. Il s'amusait à imiter la démarche, la voix et la gestuelle du roi, car à ce moment précis, tout lui était permis. Il pouvait même critiquer le roi, à l'instar du fou du

¹⁶ Urbain Hatchionou Hadonou, entretien réalisé le 9 novembre 2017.

¹⁷ Déjà cité.



roi que connurent les sociétés occidentales. Devant tout le peuple, il jouait momentanément le rôle du roi. Il donnait des ordres qu'il exécutait lui-même, jouant ainsi plusieurs rôles à la fois. Tantôt il était soldat, tantôt il était esclave. Il changeait le ton de sa voix selon le personnage qu'il incarnait. Il est l'exemple type de ce que les Anglo-saxons appellent *one man show*.

Le *Manahen* pouvait également s'inspirer des événements heureux ou non survenus dans la vie du royaume pour pratiquer son art. Le *Manahen* utilisait beaucoup les anecdotes et les histoires construites de toutes pièces pour agrémenter ses prestations. Il animait la cour par ses comédies qui rappelaient les uns et les autres à leurs devoirs (Michozounnou, 1992 : 291). Nous avons dit plus haut que le *Manahen* intervenait lors des fêtes des coutumes. Il s'agissait alors d'une prestation scénique. Cependant il ne serait pas exagéré de penser que le roi pouvait bénéficier d'une prestation particulière. Il faisait appel à son comédien qui venait le rejoindre dans l'une des cases du palais, pour une partie de distraction¹⁸. Il est important de faire remarquer que le caractère sacré du palais n'empêchait pas le *Manahen* d'y avoir accès car : « Le palais est un autre monde, un autre univers où ne pénètre ni qui veut, ni qui peut, mais qui y est invité. » (Houénoudé, 2016 : 87). Le roi pouvait faire venir son *Manahen* s'il en ressentait le besoin.

Le *Manahen* vivait de son art. À la fin de chacune de ses prestations, il était gracieusement récompensé. Le premier humoriste de Tégbessou a été récompensé pour avoir réussi à faire rire son roi. D'après Paul Hazoumé (*op. cit* : 140), le comédien reçut une jeune captive comme épouse, des pagnes et des cauris. Le négrier Robert Norris (*op. cit* : 120) ajoute qu'après la prestation du *Manahen* de Tégbessou : « Sa majesté en fut si contente qu'elle lui envoya cinq cabats (cabas) de coris (cauris). » Agaja entretint le *Manahen* bossu comme son propre fils. Il le laissa même aller aux funérailles de son père, à Gbowèlè, en le comblant de présents¹⁹ (Iroko, 2000 : 56). Grâce à ses talents d'humoriste, Gounflé, élevé au rang de dignitaire, reçut des mains de Gbèhanzin un cheval et des serviteurs (Chaudoin, *op. cit* : 204 et 210).

¹⁸ Bachalou Nondichao, déjà cité.

¹⁹ Le bossu ne devait plus revenir puisqu'il avait pris la succession de son père au trône de Gbowèlè.



Eu égard au rôle non moins important du comédien, on ne peut que partager les propos de Joseph Adandé (2012 : 17) pour qui : « On peut s'étonner que dans une société aussi militarisée, dans une cour où l'étiquette est si rigoureuse, il y ait de la place pour le rire construit autour de la personne même du souverain, institutionnalisé au point de faire partie du protocole. » Nos recherches permettent d'affirmer que le *Manahen*, en dehors des fonctions culturelles, a joué un rôle important dans la diplomatie du Danhomè qui se caractérisait en partie par l'accueil chaleureux réservé aux étrangers.



Photo n° 2 : Espace du palais de Guézo réservé aux spectacles du *Manahen*
Source : Musée historique d'Abomey (© Arthur Vido, 2019).

3. LE RÔLE DU *MANAHEN* GOUNFLE DANS LA DIPLOMATIE DU DANHOMÈ

Le docteur Jean Bayol a occupé une place importante dans le dispositif établi par les Français pour coloniser le Danhomè. Né le 24 décembre 1849 à Eyguières (France), ce médecin séjourna à Agbomè du 21 novembre au 28 décembre 1889. Au cours du périple qui le conduisit à la capitale du royaume fon, il fit escale à Kana le 20 novembre. Une fois arrivé dans cette



localité, il fut courtoisement accueilli par des hauts dignitaires parmi lesquels se trouvaient le *Migan*, le *Mèhou* et Gounflé. Cette information montre bien que ce *Manahen* avait été élevé au rang de dignitaire bien avant le règne de Gbèhanzin. C'est en compagnie de ces personnalités que le missionnaire étranger²⁰ fit son entrée à la capitale le lendemain (Albeca, 1895 : 26 ; Ganier, 1975 : 287-301). Malade, le roi Glèlè n'est pas en mesure d'accorder une audience à la délégation. C'est donc le prince héritier Kondo qui reçoit Bayol avec courtoisie mais oppose un refus catégorique à sa demande au sujet des droits de douane à Kutonou. Il proclame que Hogbonou et Kutonou appartiennent au roi du Danhomè et que celui-ci considère comme nuls les traités invoqués par les Français²¹. La mission européenne est donc un échec.

Le 19 février 1890, des troupes françaises débarquent à Kutonou (Cotonou). Trois jours plus tard, Jean Bayol convoque le chef de poste des douanes et ses conseillers au nombre de 13 et leur notifie son intention d'occuper le littoral. Mais, les Danhomènou protestent énergiquement et refusent de s'en aller. Bayol les fait alors arrêter puis les conduit sous bonne escorte à Hogbonou où ils sont remis à la garde du roi Toffa (1874-1908). Kutonou est mis en état de défense et des reconnaissances armées se succèdent dans les environs (Cornevin, 1981 : 326-329).

En guise de réponse à l'arrestation de ses fonctionnaires, Kondo, devenu Gbèhanzin, fait arrêter à Gléhoué, le 25 février, plusieurs Européens parmi lesquels nous citons Bontemps, agent consulaire et gérant de la maison Fabre de Marseille, Chaudoin, Piétri et Heuzé de la même maison de commerce, Thooris, agent de la maison Régis de Marseille, enfin les RR. PP. Dorgère et Van den Pavord. Cette arrestation eut un grand retentissement en métropole. Les Danhomènou pouvaient maintenant discuter avec leurs adversaires. Les otages quittèrent Gléhoué pour Agbomé (Chaudoin, *op. cit.* : 131 ; Garcia, 1988 : 73-75).

²⁰ En réalité, le commis français était accompagné de plusieurs personnes : Hugot, son secrétaire, Béraud son interprète, un sergent et quatre gardes civils. Il apporta les cadeaux du président de la République : longue-vue marine, stéréoscope, pièces de soie et de velours, yatagan, etc.

²¹ La mission consistait à rappeler à Glèlè que le royaume de Hogbonou était sous protectorat français depuis 1884 et que Kutonou où les droits de douane étaient discutés avait été cédé aux Français par le traité du 19 avril 1878 complétant celui du 19 mai 1868.



Une fois arrivés à la capitale du Danhomè, notamment à Djègbé, les prisonniers sont logés et reçoivent la visite d'éminentes personnalités comme le *Mèhou*²² et le *Manahen* Gounflé. Elles ont apporté aux otages un mouton rôti entier et un panier d'*Akassa* pour les porteurs de hamacs, puis ont annoncé aux Européens qu'ils pourront rencontrer le roi au cours de la journée. De leur lieu d'hébergement à la place où le roi devait les recevoir, les Blancs ont dû se frayer un passage grâce à l'intervention énergique de quelques dignitaires parmi lesquels se trouve encore une fois le *Manahen*. Informée de l'arrestation des fonctionnaires fon à Kutonou, une foule²³ visiblement en colère s'était resserrée autour des Européens et menaçait de les massacrer. Mais face à l'imminence du danger qui guettait ces étrangers, le comédien et d'autres chefs n'hésitaient pas à faire usage de mesures de répression afin d'amener les populations à renoncer à leur projet meurtrier. Faisant alors recours au fouet, ils réussissaient à repousser la foule qui était extrêmement excitée (Chaudoin, *op. cit.* : 201-204 ; Piétri, 1890 : 358).

Lorsque le roi reçoit enfin les Européens sur la grande place qui se trouve devant le palais, il organise des festivités auxquelles l'humoriste prend part une part active. Chaudoin observe que Gounflé défile sur un cheval de très petite taille ; ses grandes jambes traînent sur le sol, il se livre à des contorsions dont il est le seul à détenir le secret. Il fume un cigare dans un porte-cigare d'environ 20 centimètres de long, produit et cadeau allemand. De temps en temps, le porte-cigare est remplacé par une petite flûte en métal que lui passe un de ses serviteurs et dans laquelle il souffle à perdre haleine. À côté et devant lui marchent ses gardes du corps qui chantent les louanges du roi en brandissant leurs fusils et leurs couteaux. Avec sa flûte, le comédien accompagne l'orchestre qui joue de la musique avec des instruments composés de tam-tams, de tambours et de calebasses garnies de cauris. Au cours des festivités, l'humoriste descend de sa monture, se rapproche des Européens, les rassure de sa protection et leur fait apporter une bouteille de rhum et de l'eau. Pendant que les otages savourent leur grog, il exulte et se met à danser une gigue, entremêlée de grands écarts et

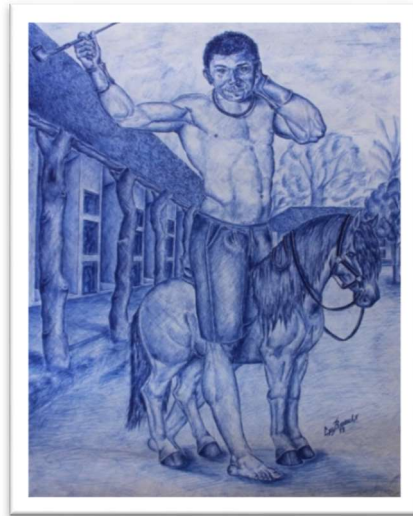
²² Cette personnalité est le ministre chargé du reste du royaume, en dehors d'Agbomè, au-delà d'Allada. Il est également le précepteur de la famille royale. En sa qualité de père des princes, c'est lui qui règle toutes les affaires de la famille royale. Toute communication avec le roi doit passer par lui (Ahanhanzo-Glèlè, *op. cit.* : 130-131 ; Michozounnou, *op. cit.* : 294-298).

²³ Constituée en majorité de femmes.



de bonds impressionnants. À la fin du rassemblement festif, les Européens n'ont pas le privilège de rencontrer le monarque en personne. Ils sont plutôt conduits dans l'ancienne maison de *chacha* de Souza²⁴ qui doit leur servir de logement jusqu'à ce que leur sort soit définitivement décidé. Là, ils sont les hôtes du roi qui les traite bien avec le concours des hauts dignitaires. Par exemple, l'humoriste Gounflé fait apporter aux Européens une bouteille de tafia et des cigares (Chaudoin, *op. cit.* : 204-205, 210, 213 ; Piétri, *op. cit.* : 358 ; Cornevin, *op. cit.* : 328).

Le 2 mai, les otages sont amenés de nuit à Kana. Sous la dictée de Gbèhanzin, ils rédigent une lettre au président de la République française Sadi Carnot (1887-1894). Après quoi, le roi fon leur fait des cadeaux et leur rend leur liberté. Arrivés à Gléhoué le 5 mai, ils échappent à leurs gardiens à l'occasion d'une invitation à dîner de M. Santos, commandant du fort portugais. Le 8 mai les otages sont à bord du *Kerguelen* qui met aussitôt le cap sur Kutonou. Quelques jours après, les otages fon de Kutonou sont à leur tour libérés (Chaudoin, *op. cit.* : 239-259 ; Cornevin, *op. cit.* : 328-329).



Portrait n° 2 : Le *Manahen* Gounflé.

Source : Portrait réalisé par Cyr-Raoul Sehou-Houindo, 2019.

²⁴ Pour des détails sur le *chacha* Francisco Félix de Souza, lire Araujo (2009).



CONCLUSION

Notre modeste étude, relevant de l'histoire culturelle, a permis de montrer l'existence et la place de l'humoriste dans le royaume du Danhomè. Le terme *Manahen* désignait à la fois la fonction et la personne qui l'exerçait. C'est une fonction créée au plus tard au XVIII^e siècle, probablement sous le règne d'Agaja. Ce roi et ses successeurs ont mis en place des conditions d'émergence de cet art. Le *Manahen*, personne libre ou d'origine servile, pouvait être un homme, une femme, un nain, un bossu ou un élancé. Puisant son inspiration de divers événements, il pouvait « tordre le cou » aux règles du pays pour exprimer son talent. Les rois le lui toléraient car l'objectif premier et le seul d'ailleurs, était de les égayer, eux et leurs suites. Des anecdotes et histoires étaient mises à contribution pour procurer de la gaieté et faire « mourir de rire » le roi, sa cour et ses hôtes. Des chants, des danses et des types d'habillement étaient aussi utilisés par le *Manahen*. Il était toujours récompensé à la fin de ses prestations. Reconnu pour ses talents de comédien, Gounflé a été élevé au rang de haut dignitaire, ce qui lui permit de jouer un rôle non négligeable dans les affaires diplomatiques du pays. L'étude sur le *Manahen* donne la preuve qu'il existe des aspects du passé qui échappent encore à l'historiographie béninoise. Il serait donc important d'explorer ces points peu abordés afin de contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire nationale.

Sources et éléments de bibliographie

Sources

Sources orales

1. ADOUNKLA Alexandre, né vers 1976, guide animateur au Musée historique d'Abomey. Entretien réalisé le mercredi 8 novembre 2017 au Musée historique d'Abomey.
2. Bâ NONDICHAO Bachalou, né vers 1937, ancien guide-animateur au Musée historique d'Abomey. Entretiens réalisés le mercredi 8 novembre 2017, au Musée historique d'Abomey, et le lundi 5 novembre 2018 par téléphone.



3. GLÈLÈ Agbidinoukoun Désiré, né le 8 mai 1948, officier de police à la retraite. Entretien réalisé le mercredi 8 novembre 2017 à Abomey, Doguèchè.
4. HADONOU Hatchionou Urbain, né vers 1956, gestionnaire du site des palais royaux d'Abomey. Entretien réalisé le jeudi 9 novembre 2017 au Musée historique d'Abomey.

Sources écrites

1. ALBECA Alexandre L. d', *La France au Dahomey*, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1895, 236 p.
2. CHAUDOIN Edouard, *Trois mois de captivité au Dahomey*, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, 1891, 409 p.
3. NORRIS Robert, *Mémoire du règne de Bossa Ahadée, roi de Dahomé, État situé à l'intérieur de la Guinée et voyage de l'auteur à Abomé qui en est la capitale*, Paris, Gattey, 1790, 243 p.
4. PIETRI Camille, « Nos 93 jours de captivité au Dahomé », *Journal des voyages*, t. 26-27, n° 700, 1890, p. 354-358.
5. PRUNEAU de POMMEGORGE Antoine Edme, *Description de la Nigritie*, Paris, Maradan, 1789 (2^e ed. 1974), VIII-286 p.
6. SNELGRAVE Guillaume, *Nouvelle relation de quelques endroits de Guinée et du commerce d'esclaves qu'on y fait*, Amsterdam, 1735, 348 p.

Éléments de bibliographie

Ouvrages

1. AHANHANZO-GLÈLÈ Maurice, *Le Danxomè. Du pouvoir aja à la nation fon*. Paris, Nubia, 1974, 282 p.
2. CORNEVIN Robert, *La République populaire du Bénin. Des origines dahoméennes à nos jours*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1981, 584 p.
3. GARCIA Luc, *Le royaume du Dahomé face à la pénétration coloniale (1875-1894)*, Paris, Karthala, 1988, 284 p.
4. HAZOUMÉ Paul, *Doguiçimi*, Paris, Larose, 1938, 510 p.
5. HOUËNOUDÉ Didier Marcel, *Les palais royaux d'Agbonè et de Xogbonu*, Saint-Denis, Edilivre, 2016, 139 p.



6. VIDO Agossou Arthur et AZOGBONON Constant, *Paul Hazoumé (1890-1980) : biographie d'un homme au parcours pluridimensionnel*, Saint-Denis, Edilivre, 2018, 58 p.
7. VIDO Agossou Arthur et LOGOSSOU Jules, *Une étude sur l'histoire du Danhomè : biographie de Houébadja (1645-1685)*, Saint-Denis, Edilivre, 2018, 62 p.

Articles

1. ARAUJO Ana Lucia, « Enjeux politiques de la mémoire de l'esclavage dans l'Atlantique Sud : la reconstruction de la biographie de Francisco Félix de Souza », *Lusotopie*, XVI (2), 2009, p. 107-131.
2. CAMPION-VINCENT Véronique, « L'image du Dahomey dans la presse française (1890-1895) : les sacrifices humains », *Cahiers d'études africaines*, vol. 7, n° 25, 1967, p. 27-58.
3. COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « La fête des coutumes au Dahomey : historique et essai d'interprétation », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, n° 4, 1964, p. 696-716.
4. GANIER Germaine, « Notes sur Jean Bayol, 1849-1905 », *Cahiers d'études africaines*, vol. 15, n° 58, 1975, p. 287-301.
5. HOUÉNOUDÉ Didier Marcel et TOGO Hyppolite, « La cour royale du Danhomè : un vecteur d'éclosion des arts », in Agossou Arthur VIDO et Paul AKOGNI (dir), *Regards croisés sur l'histoire et le patrimoine à l'aube du XXI^e siècle*, Saint-Denis, Edilivre, 2017, p. 129-144.
6. IROKO Abiola Félix, « Autour de l'ethnonyme Fon », *La croix du Bénin*, 15 mars 1991, p. 4.
7. IROKO Abiola Félix, « Première esquisse de l'histoire du royaume mahi de Gbowèlè du XVII^e au XIX^e siècle : un défi à l'expansionnisme aboméen », *Bulletin de l'IFAN Ch. A. Diop*, t. 50, série B, n° 1-2, 2000, p. 35-66.
8. NARDIN Jean-Claude, « La reprise des relations franco-dahoméennes au XIX^e siècle : la mission d'Auguste Bouët à la cour d'Abomey (1851) », *Cahiers d'études africaines*, vol. 7, n° 25, 1967, p. 59-126.

Mémoire et thèses



1. ADANDÉ Joseph Coovi Etienne, *L'humour dans l'art plastique traditionnel et contemporain africain : cas du Bénin*, thèse de doctorat d'État, Université de Lomé, tome 1, 2012, 385 p.
2. ATCHAMOU Christelle, *Installation à Abomey des lignages alliés au pouvoir agasuvi de Hwegbadza à Gbèhanzin (1645-1894)*, mémoire de maîtrise en Histoire, Université d'Abomey-Calavi, 2017, 233 p.
3. HOUÉNOU Adolphe G., *Biographie du roi Agaja*, mémoire de maîtrise en Histoire, Université Nationale du Bénin, 1988, 162 p.
4. MICHOZOUNNOU Romuald, *Le peuplement du plateau d'Abomey des origines à 1889*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), 1992, 453 p.